LA LETTRE du CHABOT

Assemblée Générale 2016

Le mot du Président :

« La guerre de l'eau est déclarée, mobilisons-nous ! »

Vous souhaitez éliminer une souris dans vos locaux ? Que vous faut-il ? Au moins deux Choses: du poison et une souris.

Vous souhaitez polluer un cours d'eau ? Que vous faut-il ? Au moins deux choses: un polluant et un cours d'eau.

Vous souhaitez ne pas polluer le cours d'eau ? Que vous faut-il faire ? Il faut renoncer aux polluants, me répondez-vous!

Vous n'y êtes pas du tout! Vous délirez ! Ecoutez donc le gouvernement qui préconise, sous la pression du puissant lobby agricole, une nouvelle méthode radicale. Laquelle ? Eliminer le cours d'eau. Vous avez bien entendu: Eliminer le cours d'eau sur les cartes officielles.

Plus de cours d'eau, plus de pollution ! Plus de justice possible.

Le ministère programme la mort de centaines de cours d'eau, en Ariège et dans toute la France.

La guerre contre l'eau est déclarée.

Grâce au joli travail de notre députée Massat, les services de l'état, vont devoir limiter les contrôles, utiliser un protocole si lourd avec si peu d'agents qu'il deviendra impossible d'appliquer la réglementation. Pollution assurée!

Le classement des cours d'eau en très bon état écologique devait les protéger de toute microcentrale et intervention de l'homme. Hélas contre l'avis de la DDT, la justice accorde le droit de faire ces centrales dans des lieux remarquables et protégés. La justice trahit le code de l'environnement. Plus de protection!

Ailleurs, on capte le débit d'un cours d'eau pour alimenter des canons à neige du plateau de Beille.
Là, on construit sur les berges d'un ruisseau, avec des pneus nocifs, une plate forme pour garer des camions. Fuite d'huile, fuite de fuel, pollution assurées pour le cours d'eau. Silence des services !

Ici, on bâtit une stabulation de 240 vaches au dessus d'un ruisseau souterrain avec des espèces protégées. La préfecture accorde l'autorisation du côté de Tourtouse, là bas, on détourne un cours d'eau pour alimenter une micro centrale. Bravo pour la qualité de l'eau et la continuité écologique.

Que diriez-vous d'une station d'épuration sur le seul couloir écologique de Tarascon ? C'est déjà fait ! Plus rien à dire !

Là haut, on ne protège pas des sources, susceptibles de fournir de l'eau potable aux habitants.

En bas, on construit un ponton pour handicapés, sans autorisation, à l'emplacement d'une bouche d'égout qui se jette dans l'Ariège. Quel respect ?

Plus loin, EDF pollue des kilomètres de cours d'eau. Le procureur classe l'affaire sans suite. La DREAL ne nous communique pas les procès verbaux publics de la catastrophe nécessaires pour instruire au tribunal. Nous insistons mais.... les pêcheurs peuvent plier leur gaule. Il n'y a plus rien.

A nos pieds, on déverse des millions de tonnes de rejets polluants des BTP de la région toulousaine dans la nappe phréatique avec l'accord de la Préfecture. La basse Ariège poubelle de la région ! Merci monsieur le Préfet de l'époque !

L'Etat passe, la justice classe, les cours d'eau trépassent, nous informons, nous crions... la guerre contre l'eau est déclarée ! Mais nos luttes ne sont pas vaines. Nous sommes de plus en plus reconnus et entendus dans les commissions, les instances officielles, les bureaux de la préfecture. La persévérance paie. Nous enfonçons le clou mais ce n'est pas au premier coup de marteau que.....alors en avant.

Bernard Danjoie

1 – Gravières et carrières : des merlons et des camions, bientôt des trains entiers

1 – 1 Ils sont tous là, en Basse Ariège, Denjean-Cemex Granulats, BGO Colas-Bouygues, Mallet SPIE-Batignolles, Lafarge-MPG Midi Pyrénées Granulats. Les grands du BTP sont à l'ouvrage, ils creusent et pillent les sables et les graves.
Pour répondre à la demande ? Certes pas, 3,2 millions de tonnes d'autorisations d'extractions accordées pour 800 000 tonnes de besoins de proximité. Le reste c'est pour le business, bientôt nos graves alimenteront les marchés juteux des sables bien loin de nos départements.

Et en retour : cadeaux issus de toute la région, les déchets « dits inertes » du BTP enfouis directement dans la nappe phréatique. Malgré nos alertes, réitérées cette année encore lors de la conférence de presse que nous avons tenue à Foix sur la pollution des eaux au tétrachloroéthylène, le scandale continue.

Pollution des eaux souterraines en Ariège: les associations écologistes montent au créneau

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprise, l'enfouissement de millions de tonnes de déchets dits « inertes » dans la grande nappe phréatique de la Basse Ariège, pour remblayer les carrières autorisées, fait courir un risque majeur de pollution grave et massive de cette réserve d'eau. Comme si on ne devait jamais plus en avoir besoin.

Nous avions prévenu le Préfet Valette à l'origine de ces autorisations : « vous prenez une lourde responsabilité, vous n'aurez pas les moyens du contrôle et le risque sera grand de ne pouvoir que constater les dégâts ». C'est fait. Les premiers résultats tombent. Au premier contrôle inopiné des services de la DREAL les observations pleuvent sur le premier exploitant à enfouir des déchets.

Encore une fois on retrouve Denjean Granulats. Décidément, et ce n'est pas de l'acharnement de notre part, force est de constater que les prescriptions qui ont été annoncées ne sont pas bien respectées :

- Quand nous annoncions que notre département deviendrait la poubelle des déchets du BTP de Midi Pyrénées nos propos ont été accueillis par des sourires bienveillants. Eh bien c'est le cas, la grande majorité des apports sur ce site de Saverdun provient de Haute Garonne, Plaisance du Touch, Larrieu, Escalquens… en norias de camions entiers, et ce n'est que le début. A terme, c'est plus de 100 hectares de trous, d'une quinzaine de mètres de profondeur, qui seront remblayés avec ces déchets. Des millions de tonnes.

- Les contrôles des matériaux noyés dans la nappe se font « de visu », ce n'est déjà pas « top » mais encore faut-il qu'il y ait quelqu'un pour le faire. Les camions déchargeaient seuls, directement, en toute indépendance, sauf sur le passage à la bascule pour payer bien sûr. Car l'affaire est juteuse, encore plus que vendre du caillou.

- Sur les déchets enfouis, en réalité incontrôlables, nombreux sont ceux qui proviennent de réfections de routes ou de parkings, contenant des bitumes et des goudrons. Selon qu'ils sont issus de houille ou de pétrole, ils sont classés « inertes ou pas » et donc enfouissables ou non. Cela ne saute pas aux yeux, quand il y a des yeux pour voir! Il faut un produit pour faire la différence. Sauf que lors de ce contrôle « inopiné», le produit était inaccessible. Pire, le personnel ne connaissait ni les procédures d'utilisation, ni les moyens de s'en servir !!!

- On comprend mieux les premiers résultats d'analyse d'eau que nous avons eus (avec beaucoup de mal) sur les puits de contrôle entourant la carrière. Sur une nappe jusqu'ici exempte d'hydrocarbures, la dernière analyse du laboratoire agréé de Haute Garonne trouve 0,18 grammes par litre d'eau d'hydrocarbures totaux. Vous me direz que c'est peu, sauf que c'est déjà 23 fois plus que la norme admise pour les eaux potables et que ce n'est qu'un début.

Alors oui, on comprend les résultats, mais on ne comprend plus les conclusions du contrôle qui ne font que quelques simples recommandations à l'exploitant alors qu'il joue avec la santé publique.

> La boucle est bouclée, délivrer des autorisations de faire, des autorisations d'exploiter avec des produits à haut risque et des autorisations d'enfouir des déchets toxiques sans avoir les moyens du contrôle, se traduit par des pollutions qu'on ne trouve pas ou qu'on ne punit pas et qu'on fini par ne plus chercher.

<u>1 - 2 Mais le vent tourne sur le front des carrières !</u>

Malgré un dossier bouclé, un commissaire enquêteur totalement partial et acquis au projet, la forte mobilisation de la vallée de Bedeilhac-Saurat aura eu raison de la puissance du lobby Denjean-Cemex.

Le groupe Denjean, porteur du projet de la carrière a abandonné devant une résistance locale déterminée, inventive et pacifique.

Notre association, avec les « gardiens du Calamès », y a pris toute sa place.

A Manse, incapable de répondre aux questionnements et aux arguments que nous avions présentés à l'enquête publique, Béton Granulats Occitans (BGO) retire son projet d'extension de la gravière, tout en ayant, encore une fois, un avis favorable incompréhensible du commissaire enquêteur.

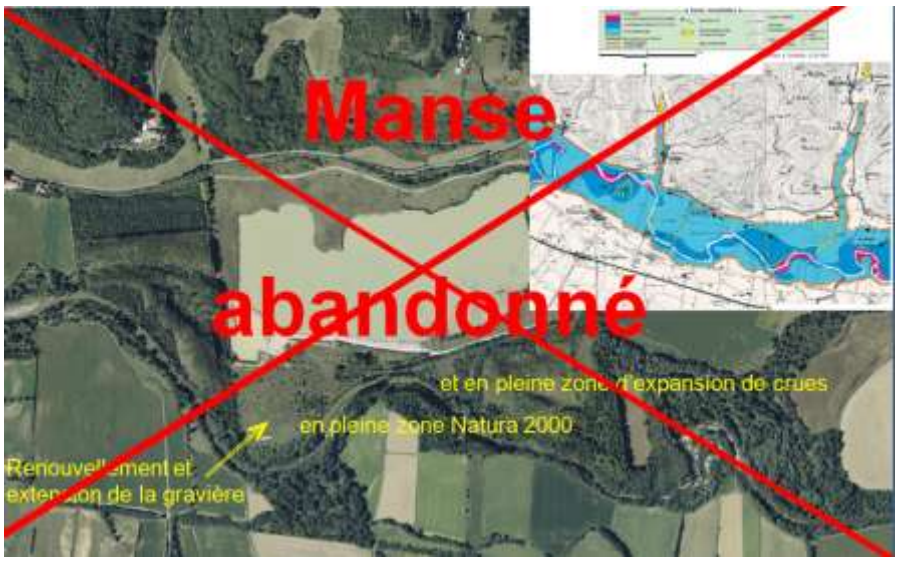

Depuis plusieurs années, face à ces avis erronés et répétés des commissaires chargés des enquêtes publiques, nous nous interrogeons fortement sur leur impartialité ou leur capacité d'analyse des dossiers et des avis émis par les associations.

A croire qu'il leur est impossible de nous considérer comme des interlocuteurs documentés, sérieux et pertinents, mais seulement comme des emm… en quelque sorte.

Nous attendons maintenant les suites des dossiers Denjean en appel à Bordeaux et Mallet en jugement au TA de Toulouse.

2 - Etude du chevelu de montagne et piémont : une étude partenariale bienvenue avec le CIAPP

Notre association porte depuis longtemps le projet d'une étude exhaustive des impacts des activités humaines sur le réseau chevelu (les tout petits ruisseaux), constitutif de nos cours d'eau. Faute de temps et de moyens nous reportions d'année en année cette étude.

Nous avons proposé au Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées de s'associer à cette démarche et nous avons pu l'engager ensemble cette année avec Fanny Schott, botaniste, étudiante en écologie et gestion de la biodiversité.

L'objet de cette étude nous parait essentiel pour définir les menaces impactant nos cours d'eau. Une tête de bassin versant représente le territoire situé le plus en amont de la surface d'alimentation d'un cours d'eau. Cette zone, souvent à plus forte pluviométrie comparée au reste du bassin, donne naissance à de nombreux cours d'eau sous forme de chevelu. De par leur position, ces zones présentent des atouts indéniables en termes de ressource en eau et de biodiversité. L'ensemble de ce réseau aquatique recèle souvent une eau de bonne qualité. Pour la plupart, ces réseaux ont été reconnus en Très Bon Etat (TBE) écologique ou classés en Réservoirs Biologiques (RB) au titre du L214-17 du code de l'environnement.

Le réseau hydrographique d'un chevelu étant dense, il est particulièrement soumis aux menaces liées à la présence de l'Homme. Par conséquent, les impacts en amont de la tête du bassin versant se cumulent peu à peu avec ceux en aval, pouvant créer à terme des effets catastrophiques sur la qualité du cours d'eau.

Comprendre l'importance des impacts par type de chevelu ouvre des perspectives de propositions et de priorisation d'actions curatives et préventives.

3 – La cartographie des cours d'eau :

C'est sur proposition de notre députée Frédérique Massat que ce dossier brûlant a été vu le jour. Il s'agit ni plus ni moins que de refaire la géographie hydrographique de la France, sans géographes, sans hydrologues, sans scientifiques, sans tenir compte des multiples jurisprudences, mais sous la pression du lobby agricole et pour satisfaire des intérêts particuliers. L'enjeu est de redéfinir et cartographier ce qui sera désormais considéré comme un cours d'eau et donc "soumis à la loi sur l'eau" et aux contrôles y afférents.
Le 1er ministre Valls, devant le congrès de la FNSEA, a été très clair : moins de contrôles, des contrôles plus ciblés, donc à terme moins de fonctionnaires sur ces dossiers, moins de loi sur l'eau... et donc moins de protection de nos cours d'eau.
Le réseau chevelu, constitutif de nos cours d'eau, mais souvent non cartographié et ne portant pas forcément de nom propre, est dans le collimateur et risque fort d'en prendre un vilain coup.

D'ailleurs, en lisant la liste des organisations invitées dans la concertation, on comprend tout : tous les syndicats agricoles, en plus des officiels que sont la chambre d'agriculture et les pastoraux (6), tous les hydrauliciens (4), les forestiers (3), les services de l'état et des collectivités territoriales (9).
Au total 14 représentants des professionnels qui tirent profit des milieux naturels et 3 représentants des associations de protection de l'environnement (Chabot, CEA et la fédé de pêche). Au milieu, l'administration qui applique les décisions du ministère et les élus locaux qui penchent toujours vers les intérêts dits "économiques".

Notre travail récent en partenariat avec le CIAPP nous a permis de voir rapidement les risques à partir de l'exemple d'un chevelu que nous venions d'étudier : le Crieu. Les deux cartes en donnent un aperçu : des sources vont « disparaître », des tronçons ne seront plus pris en compte, des zones humides ne seront plus protégées, des affluents seront effacés.

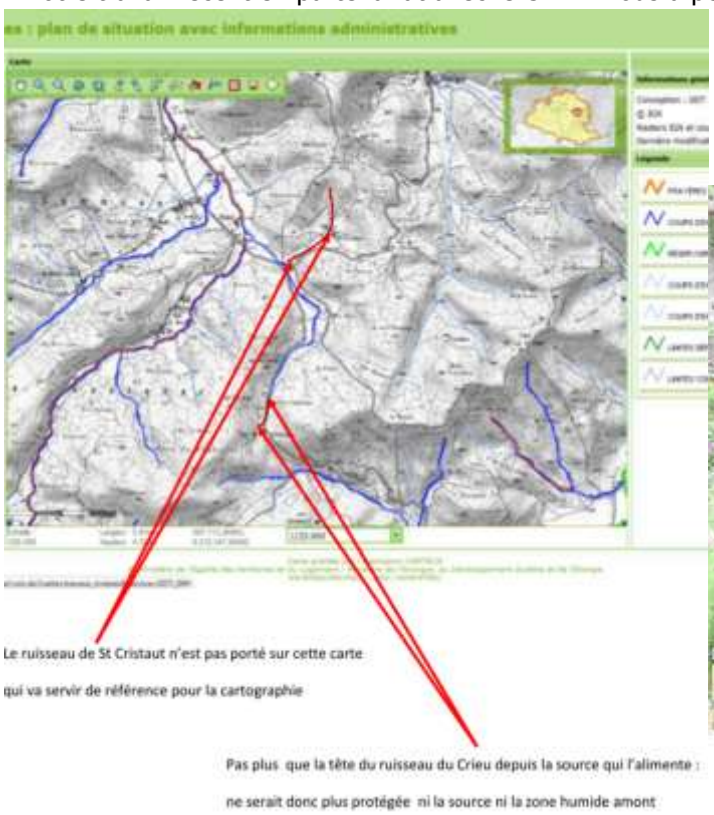

Ce travail de terrain confirme l'exactitude de la carte IGN au 25 000 ième et non celle présentée par l'administration comme base de travail : nous avons relevé sur les tronçons manquant la présence d'un lit bien marqué, d'un débit important même s'il est saisonnier, de faune benthique, de plantes aquatiques... tout ce que la jurisprudence retient jusqu'ici comme marqueur d'un cour d'eau.

Tout au long de la concertation nous avons réaffirmé nos positions à savoir qu'un un cours d'eau est qualifié par :

- la présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine, y compris un cours d'eau naturel à l'origine rendu artificiel par la suite,
- la permanence d'un débit suffisant une majeure partie de l'année, apprécié au cas par cas en fonction des données climatiques et hydrologiques locales.

Cette appréciation du débit rend caduque toute définition qui exigerait plus de six mois de débit par an. Elle permet de reconnaître les cours d'eau à régime atypiques, temporaires et non permanents.

Au regard des objectifs fixés par la DCE d'atteinte du bon état écologique de l'eau, consciente du risque évident d'oublis sur une carte établie dans la précipitation et sous la pression de syndicats professionnels ayant clairement annoncés leur désir d'une cartographie réduite, notre association retient pour seuls critères, ceux reconnus et validés par les juridictions.

Ainsi nous demandons à ce que soit retenu comme cours d'eau :

- l'intégralité du linéaire du chevelu, constitutif à part entière de notre réseau hydrographique, tel que présent sur les cartes IGN au 1/25000 ième
- à partir des documents issus de BD Topo et BD Carthage, tous les cours d'eau recensés en bleu foncé ou clair, continu ou intermittents, nommés ou non, ainsi que tous ceux en rose (à quelques rares exceptions confirmées contradictoirement sur le terrain)
- les affluents ou portions de cours d'eau, oubliés de la cartographie issus de BDC ou BD Topo, que nous ajoutons en rouge sur les extraits de carte ci-joints. Ces ajouts, très partiels et incomplets, ne limitant pas la base définitive des observations que nous pourrions relever ultérieurement.

Faute du consensus attendu, le dossier semble pour l'instant en panne. Mais jusqu'à quand ?

4 – Elevage industriel de Tourtouse : vers la destruction programmée du ruisseau d'Argent

Le Ruisseau d'Argent est un cours d'eau situé dans les petites Pyrénées, sur la commune de Tourtouse en Ariège. Dans son environnement très préservé, on y trouve la truite de souche, l'écrevisse à pattes blanches et de nombreuses espèces patrimoniales protégées. Il comporte une partie souterraine de 250m. Ce secteur exceptionnel est aussi référencé par la DRAC pour son activité préhistorique de taille de silex.

Dans une parfaite collusion Pouvoirs Publics / Businessman, l'EARL AGRICOUS associée à la grande distribution est porteuse d'un projet d'élevage intensif hors sol. Cette société portée par le PDG de plusieurs Carrefours Market, vice-président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, veut construire une stabulation pour 240 vaches sur un demi hectare au-dessus de la partie souterraine de ce ruisseau, au risque d'anéantir sa richesse biologique en contaminant l'eau et de bouleverser les équilibres biologiques.
Ce model agricole et les épandages massifs de déjections contaminés par des pesticides et insecticides détruisent irréversiblement la biodiversité et entraîne aussi une disparition catastrophique des abeilles qui s'abreuvent couramment sur les fumiers.
Partant de l'observation de terrain, des cartographies IGN, des relevés spéléologiques et des propres documents de l'Etat, nous avons démontré pourtant incontestablement l'écoulement d'une portion souterraine du Ruisseau d'Argent sous l'emplacement même du bâtiment agricole.
Rien à faire, l'autorisation a été accordée, l'Etat s'entête et le porteur de projet fait donner les bulldozers et les pelles mécaniques.

Devant nos alertes conjointes avec FNE Midi Pyrénées, des riverains, des élus, des citoyens s'engagent et s'investissent à nos côtés. De nombreuses autres associations nous rejoignent pour lutter contre un tel déni de réglementation et faire face à une situation inacceptable.

Une telle mobilisation, relayée très correctement et abondamment par les médias locaux et certains nationaux, ne peut qu'être porteuse de réussite. Un film documentaire très bien fait a même été réalisé par le collectif « les écrevisses », film que vous pouvez visionner en cliquant sur le lien : https://vimeo.com/160524990

5 – Et toutes nos autres interventions au long de l'année :

5-1 notre dossier sur la gestion des stocks de fumiers en montagne et piémont nous a amené à rencontrer les responsables de la Chambre d'Agriculture.

Nous n'avons pas la prétention de dresser un état des lieux exhaustif des points noirs, qui n'aurait pour finalité que de stigmatiser des comportements ou des personnes.
Cependant :

- il n'est pas une vallée de montagne ou de piedmont qui n'a pas son point noir,
- la législation, certes contraignante, pose un cadre nécessaire qui est peu ou mal respecté,
- le respect des distances par rapport aux cours d'eau (35 m) ou avec le voisinage immédiat (100 m) est très lâchement appliqué,
- certains stocks s'accumulent sur plusieurs années sans solution,
- des installations souvent non conformes ou pas terminées, parfois inexistantes (dépôts à même les sols)
- des pollutions évidentes sont régulièrement constatées,
- le chevelu est très souvent malmené par le piétinement et l'eutrophisation et la faiblesse de son débit potentialise les impacts subis.

Des solutions sont pourtant envisageables. Elles passent par la connaissance des enjeux, la compréhension des milieux et le nécessaire soutien de la collectivité publique, conditionné à la volonté réelle d'atteindre les objectifs visés. Certaines sont pratiquées de longue date :

- vente (ou mise à disposition) des fumiers à des particuliers, vente ou échange avec des agriculteurs de zones céréalières (échange fumier-paille).
- épandage mécanique du fumier sur les prairies de pâture ou de fauche de faible pente,
- épandage par aspersion des lisiers sur les prairies de pâture ou de fauche.

D'autres, plus innovantes, peuvent générer des ressources nouvelles mais nécessitent formations, aides et regroupements :

- compostage du fumier pour réintroduire dans les sols : méthode permettant d'obtenir un produit propre, de haute qualité nutritive pour les sols et les cultures et de grande valeur marchande.
- méthanisation par voie sèche à la ferme lorsque la taille du cheptel le permet.
- regrouper les effluents en petites unités de production de biogaz par vallées (Cuma, coop …) pour en valoriser le recyclage (production d'énergie, chaleur, matière humique).

5-2 la ZA de Tarascon Arignac et le pont sur le Saurat.

La communauté de communes du pays de Tarascon réalise sa nouvelle station d'épuration (il était grand temps) et une plateforme de gestion des déchets sur la commune d'Arignac, au lieut-dit « Faou » en prolongement de la zone d'activité. Pour y accéder, elle vient de créer un pont sur le cours d'eau le Saurat… détruisant un biotope riche !
Le site d'implantation de ces travaux recouvre une superficie de 2,6 hectares, composée d'une mosaïque de milieux (friches, prairies naturelles et ripisylve de l'Ariège).

Ce site constitue un corridor écologique majeur du secteur Nord et Ouest de Tarascon et il est le dernier corridor libre permettant son contournement. A ce titre, il a été recensé et cartographié par le schéma de cohérence écologique (SCoT).

Nous étions intervenus très en amont mais rien n'y a fait. Le projet est maintenu alors que d'autres solutions étaient possibles.
Dans ces conditions nous avons proposé d'examiner des prescriptions complémentaires au projet :

- pour la station d'épuration (STEP) : un puits filtrant, évitant tout rejet post station dans le cours d'eau classé Natura 2000 qui permettrait d'apporter des garanties supplémentaires quant à l'objectif de bon état de la masse d'eau « Ariège ».
- pour la zone d'aménagement dans son ensemble : conserver une fonctionnalité du corridor écologique en aménageant une passe à faune sous la RN 20 incluant une banquette à faune au niveau de l'ouvrage existant du ruisseau du Saurat ; création d'un nouveau passage à faune au niveau du nouveau pont sur le Saurat (compte tenu du sous dimensionnement des banquettes actuellement mises en place et de leur ennoiement en période de crue) ; déplacement de la clôture de la plate-forme de déchets afin de permettre un élargissement de la ripisylve de l'Ariège.
- pour les espèces protégées : prescrire de réelles mesures compensatoires quant au Cincle plongeur (ex. expertise de l'ANA), mais aussi aux autres espèces telles que les chiroptères, les amphibiens et reptiles.

5-3 la gestion des effluents domestiques dans les petites communes :

Toujours ce dossier récurrent du traitement des eaux usées en milieux rural, ayant souvent comme seul exutoire nos petits cours d'eau, très fragiles, à débits très faibles et pourtant si riches biologiquement. Incapables de supporter la moindre surcharge en effluents azotés ou phosphatés, à plus forte raison pollués, ils sont les parents « très pauvres » de l'assainissement collectif.

La sortie des égouts à Joulieu

A partir de l'exemple du Crieu, que nous connaissons bien et que nous avons actualisé lors de l'étude du chevelu, nous reposons le problème auprès des services de la DDT.

La sortie de la station de St Félix

L'idée fait son chemin de chercher des solutions d'assainissement par des méthodes plus naturelles : lagunages végétalisés, tertre filtrant, micro-station associées à une zone tampon végétalisée…

Tourtouse dernière minute :

Les services de la Préfecture et le porteur de projet en personne viennent de nous annoncer le retrait du dossier d'élevage industriel bovin du site du ruisseau d'Argent.
Toutefois le pétitionnaire compte présenter un nouveau dossier, mais :
* il déplacerait son projet plus haut sur des terrains moins sensibles (vers le nord ouest vraisemblablement), suffisamment loin du cours d'eau.
* il réduirait la taille du projet pour le rendre acceptable,
*il s'engage à nous contacter avant l'instruction pour trouver un terrain d'entente.
Ne boudons pas notre plaisir, c'est une bonne nouvelle. Restons vigilants et mobilisés.

6 - Nos dossiers juridiques traités cette année ou en cours :

Seuls ou avec d'autres partenaires (FNE MP, CEA, fédération de pêche…) nous saisissons régulièrement les juridictions administratives ou pénales lorsque les voies de la concertation n'ont apporté aucune évolution notable aux projets pue nous pensons nuisibles à l'environnement et à nos objectifs de protection des milieux aquatiques.

6-1 toujours l'autorisation Denjean Granulats en appel à Bordeaux, plus, cette année, un nouveau dossier concernant l'extension de l'autorisation au stockage de matériaux et carburants sur les aires d'exploitation.

6-2 l'aboutissement positif de notre dossier au TA contre le Préfet et la SARL Chega sur l'autorisation de dériver le cours d'eau du Rec Blanc et de l'Artigue dans le Quérigut pour alimenter une microcentrale.

6-3 l'autorisation d'exploiter la gravière Mallet en Basse Ariège. Ouverte à l'exploitation en décembre, ce lourd dossier au TA va durer mais devrait se conclure comme à Manses. En toute logique, même l'arrêté devrait être annulé puisque cette gravière est ouverte en zone rouge du schéma départemental des carrières.

6-4 toujours le droit d'eau du moulin des Salenques.

6-5 deux gros dossiers contre EDF :

- la vidange du barrage du Laurenti dans le Quérigut qui s'est terminé par une véritable catastrophe écologique et qui, étrangement, a été classé sans suite par le parquet.
- l'exploitation d'une dérivation et une prise d'eau sans autorisation dans le même secteur du Quérigut.

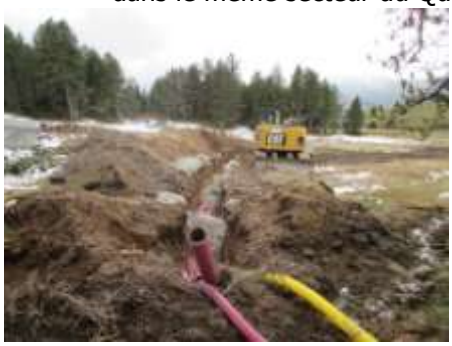

6-6 l'autorisation de création d'une retenue pour les canons à neige sur le plateau de Beille.

6-7 toujours en cours, le dossier au TA sur la zone d'activité d'Arignac et le dossier de permis de détruire des espèces sensibles.

6-8 la plainte contre X sur la pollution au tétrachloroéthylène du puits de Layroule à Foix

6-9 le dossier du SCOT de la vallée de l'Ariège, déféré devant le TA.

6-10 les infractions à la règlementation sur le respect de la continuité écologique de la micro centrale du Serré à Tarascon que nous avons gagné au pénal à Foix.

6-11 le dossier contre l'autorisation de création d'un élevage industriel à Tourtouse (Agricous) que nous avons déposé au TA.

6-12 un dossier en reconnaissance de récidive contre la pollution du ruisseau des 3 Bornes par un élevage bovin industriel sur la commune de Montaut. Ancienne propriété de Laurent Spanghero.

5 – La vie de l'association, les actions de formation et de sensibilisation :

Des réunions institutionnelles et partenariales, Natura 2000, opération coordonnée sur l'Ariège, commissions consultatives, CESEA etc…, de la formation, des débats, des soirées d'échanges et de sensibilisation aux différents impacts des activités humaines sur les milieux aquatiques.

Une vie associative riche et enrichissante, festive aussi.

Les formations du Chabot

25 et 26 juin au Vernet : impact des activités nature sur les milieux aquatiques
6 novembre : l'hydromorphologie des cours d'eau
Nos formations s'exportent avec FNE MP : 13 novembre à Pau continuité écologique et droits fondés en titre

Et une présence accrue de notre association dans les médiats, écrits et télévisés.

Grave menace pour l'eau ariégeoi

Petites Pyrénées

(Des enfants jouent avec l'eau limpide de la Rivière d'argent, tout près de l'esplanade qui doit être bétonnée)

LADEPECHE.fr mardi 03 mars

Sans oublier notre journée conviviale chez nos amis de Fourmiguère, Sylvain et Doris.

6 - trésorerie :

Les comptes de 2015 de l'association sont arrêtés respectivement à :

5 289 euros de recettes pour 4 512 de dépenses ce qui dégage un solde positif de 777 euros.

Avec son petit budget notre association paraît fragile mais nos adhérents sont fidèles et nous continuons à nous renforcer.

Année	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Adhérents	85	77	85	91	100	111	115	116	118	124	126	133
Membres cotisant	60	58	67	71	80	85	77	70	81	95	90	94
Cotisation	703	692	776	779	858	938	1 025	1 071	1 083	1 406	1 345	1 412

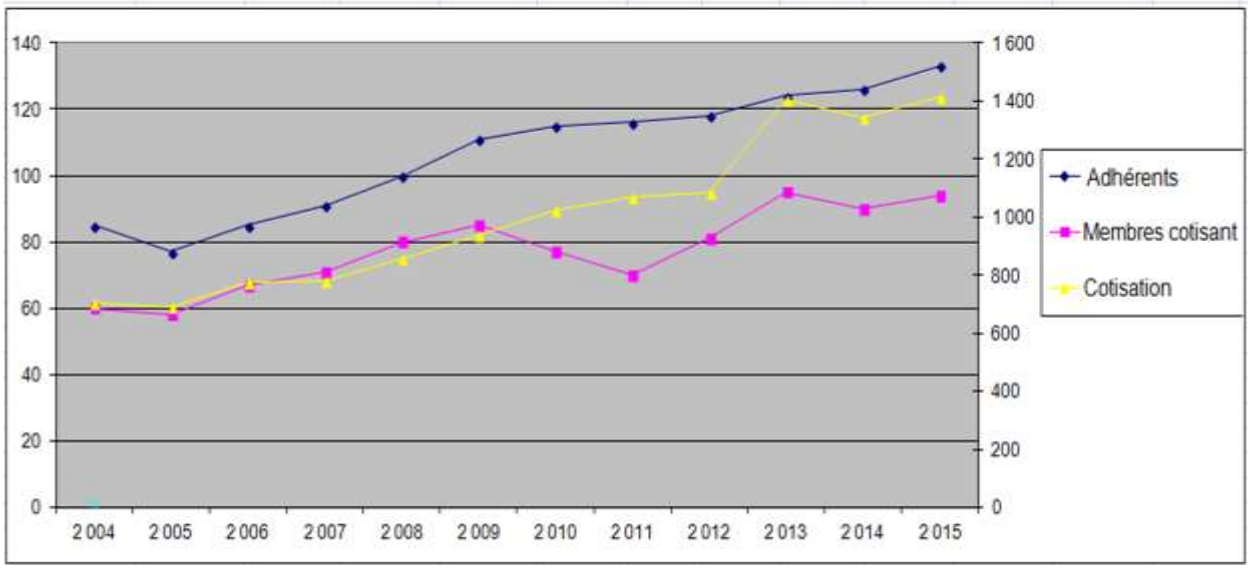

Pensez au « Chabot »

N'attendez pas …

Votre cotisation est la marque de votre intérêt et de votre soutien.

Mais il est facile de l'oublier :

N'attendez pas, faites-lui vite parvenir votre cotisation !

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Cotisation 2016 : adhérent 15 euros, inchangée (vous avez de faibles revenus : 6 euros)
cotisation couple 25 euros

Chèques à l'ordre de : APRA « le Chabot » - Mairie de Varilhes 09120 –

adresse : Mairie de Varilhes 09120

ou remis à Jean Pierre Jenn, trésorier ;
615 Route de Revel
31450 Odars